

Nombre de Membres
Afférents au Conseil : 15
Présents : 11
Ayant pris part à la décision : 15

Séance du 24 JUILLET 2023

N° D2023_044

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-quatre juillet à 19 heures et 30 minutes, le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Bernard REY, Maire.

Etaient présents : M. Bernard REY, Maire, Mme Emmanuelle CARGNELLI, M. Christophe COTTAREL, M. Marc SOLFOROSI, Adjoint au Maire.

Mmes Claire ANDRIEUX, Brigitte FROMONT, Caroline PFLIEGER-LEGOUGE, MM Gilles BRIENS, Jean-Pierre KLEIN, Jean-Claude LAMBERT, Florent PATIN, Conseillers municipaux.

Absent(s) excusé(s) : Sylvie CHASSAGNE (pouvoir donné à Mme E. CARGNELLI) Frédéric VIENOT (pouvoir donné à M. Bernard REY) Frédérique POINTON-SCHOENAUER (pouvoir donné à M. F. VIENOT) J-P PILLON (pouvoir donné à Mme C. PFLIEGER-LEGOUGE)

Secrétaire de séance : M. J-C LAMBERT

Date de la convocation : 17 juillet 2023

Date de l'affichage : 17 juillet 2023

OBJET : - ARRET DU RESEAU CUIVRE – POSITIONNEMENT DE LA COMMUNE EN TANT QUE COMMUNE PILOTE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que l'arrêt du réseau cuivre de télécommunication est programmé pour janvier 2027 au niveau national ;

Considérant que la commune de St Bernard est actuellement fibrée à 97 % de son territoire,

Considérant qu'un protocole est mis en place par Orange pour commencer sur le territoire du département l'arrêt du réseau cuivre,

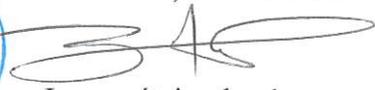
Il est proposé que la commune de St Bernard soit commune pilote dans cette démarche,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** que St Bernard soit une commune pilote dans le département de l'Ain, pour l'arrêt du réseau cuivre sur la commune,
- **CHARGE** Monsieur le maire de lancer la procédure et d'effectuer les démarches nécessaires auprès des services compétents.



Ainsi fait et délibéré ce jour
Le Maire, Bernard REY


Le secrétaire de séance
Jean-Claude LAMBERT

Acte rendu exécutoire
après réception en Préfecture le
et publication du 26/07/2023

Accusé de réception en préfecture
001-210103396-20230724-D2023_044-DE
Date de télétransmission : 26/07/2023
Date de réception préfecture : 26/07/2023